

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRIÉTÉ

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Notions en gestion de copropriété

OBJECTIFS

- Respecter les obligations légales relatives à l'organisation et à la tenue de l'assemblée générale des copropriétaires
- Prévenir les risques de contentieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

L'assemblée générale, organe de décision du syndicat

Les décisions qui relèvent du seul pouvoir de l'assemblée générale
Les limites du pouvoir de l'assemblée générale
Les majorités – focus sur les évolutions récentes
L'ordre du jour 2016 : les points imposés par le Grenelle de l'environnement, la loi ALUR, la loi MACRON et tous ceux qui restent d'actualité.
Préparer son année de gestion en concertation avec le conseil syndical
Nouvelles modalités de contrôle des comptes
Les demandes d'inscription de questions à l'ordre du jour : droits et obligations de chacun
Le nouveau contrat de syndic et la mise en concurrence
Évolutions récentes sur la nomination du syndic
Préparer les copropriétaires à 2017

La convocation de l'assemblée

- La décision de convoquer
- Destinataires de la convocation
- Date et lieu de la réunion
- Délais et de mode convocation – émargement, RAR et convocation dématérialisée
- Rédaction de la convocation et pièces à joindre

Tenue de l'assemblée générale

- Feuille de présence
- Pouvoirs : limitations, subdélégation, validité
- Réduction des voix du majoritaire
- Gestion des entrées et sorties en cours d'assemblée
- Nomination du bureau
- Délibérations et votes
- Animer une assemblée : fixer les objectifs, gérer le temps, se positionner pour une AG plus constructive
- Rédaction du procès-verbal et sa diffusion
- Transmission de l'information en interne

La contestation des décisions

Exécution des décisions

L'affichage des décisions

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription), -15% pour 3 inscriptions, -20% pour 4 inscriptions et plus